

Certificat

Appareils de Traitement d'eau Sels de régénération pour adoucisseurs d'eau

Le CSTB atteste que le produit, mentionné en Annexe du certificat, est conforme à des caractéristiques certifiées décrites dans le référentiel de certification NF 406 « Appareils de Traitement d'eau » en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société CULLIGAN
Parc d'affaires « Le Val Saint-Quentin »
2, rue René Caudron – Bâtiment F – FR-78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – France

Usine U007

le droit d'usage de la marque NF 406 « Appareils de Traitement d'eau » pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision de reconduction n°19_01_NF406_MAINTIEN_001_U007 du 01/07/2019
Cette décision se substitue à la décision de reconduction n°18_01_NF406_MAINTIEN_001_U007 du 12/07/2018

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valable pendant 15 mois.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

- Selon la norme NF EN 973/A1 : 2009 :
(► performances attendues du produit conformes à la norme) :
 - conditionnement, Stockage.
- Avec un niveau plus exigeant que la norme NF EN 973/A1 : 2009 :
 - critères de pureté,
- Autres caractéristiques :
 - granulométrie

Ce certificat comporte 2 pages.

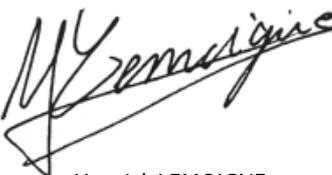
Correspondant :

Anthony MARQUES

Courriel : anthony.marques@cstb.fr

Tél. : 01 61 44 81 58

Pour le CSTB
Pour le Président



Yannick LEMOIGNE

Annexe du Certificat

Décision n°19_01_NF406_MAINTIEN_001_U007 du 01 juillet 2019

Dénomination commerciale du produit	Type	Forme ou Dimensions	Conditionnement
CULLIGAN	Pastilles	25 mm	Sac 25 kg